

Subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire de l'École Brossolette

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la ZEP (Zone d'Education Prioritaire) l'école primaire Brossolette sollicite l'aide de la Ville pour la composition d'un livre intitulé «Du signe au Livre» qui reprend la production illustrée de 37 classes du secteur du Développement Social des Quartiers.

Le service municipal d'imprimerie n'ayant pu prendre en charge cette opération, l'imprimerie DONIER LITHO-GRAPHIE OFFSET propose d'effectuer l'impression et la reliure de cet ouvrage, en 1 200 exemplaires, pour un coût de 61 200 F TTC.

Une subvention de 61 200 F pourrait donc être allouée à titre exceptionnel à l'école.

En cas d'accord, la dépense prise en compte par la Service Affaires Scolaires serait imputée sur le chapitre 934.1/691.21100 qu'il conviendrait d'abonder par les virements de crédits suivants :

- * 50 000 F du chapitre 943.1 article 645 - 21100 Autres prestations de services au bénéfice de tiers,
- * 11 200 F du chapitre 943.1 article 607 - 21100 Fournitures scolaires.

Il convient de préciser qu'une exposition des travaux des enfants se tiendra à la Maison Pour Tous de Montrapon et à la bibliothèque du secteur du 15 juin au 7 juillet prochain.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur cette proposition et en cas d'accord :

- à autoriser M. le Député-Maire à verser la subvention de 61 200 F à la Coopérative Scolaire de l'École Brossolette,
- à effectuer les virements de crédits précisés ci-dessus.

M. VUILLEMIN : Ce dossier mérite quelques explications. Il s'agit effectivement d'une demande de subvention exceptionnelle pour un projet exemplaire. Le quartier de Montrapon - Fontaine-Ecu, pour lequel une convention locale de développement social a été conclue est classée Zone d'Education Prioritaire. C'est dans ce cadre que les élèves et les enseignants des quatre écoles maternelles et des deux écoles primaires de ce quartier se sont mobilisés au cours de l'année scolaire qui s'achève pour la réalisation d'un projet commun, la composition d'un livre intitulé «Du signe au Livre» et cela à l'aide des travaux réalisés par les élèves de 37 classes.

L'exposition des travaux des enfants à la Maison Pour Tous de Montrapon, à la bibliothèque de quartier du 15 juin au 16 juillet, permettra, d'une part de rapprocher les écoles de la bibliothèque de leur quartier et d'autre part de développer une animation sur le thème du livre et de la lecture en faveur des enfants et de leur famille. Il s'agit donc d'un projet qu'il convient d'encourager et de récompenser. J'ajoute que ce projet s'inscrit tout à fait dans le cadre des activités périscolaires qui accompagnent normalement toute convention de quartier, activités pour lesquelles ma délégation dispose d'un budget, 50 000 F pour chaque quartier qui fait l'objet d'une convention. Il ne s'agit donc pas d'une dépense supplémentaire. Voilà pourquoi mes chers collègues je vous invite à voter cette subvention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.